



T4PS SUMMARY / SOMMAIRE

EMPLOYEE PROFIT-SHARING PLAN / PAYMENTS AND ALLOCATIONS

PAIEMENTS ET MONTANTS ATTRIBUÉS D'UN RÉGIME DE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS AUX BÉNÉFICES

Do not use this area / N'inscrivez rien ici

Important

See the information on the back of this form. / Lisez les renseignements au verso de ce formulaire.

Name of employee profit-sharing plan – Nom du régime de participation des employés aux bénéfices

For the year ending December 31, / Pour l'année se terminant le 31 décembre **20** _____

Name and address of trustee or employer completing this return – Nom et adresse du fiduciaire ou de l'employeur qui remplit cette déclaration

Person to contact about this return – Personne avec qui communiquer au sujet de cette déclaration

Telephone number – No de téléphone ()

T4PS slip totals

If your return has more than 300 T4PS slips, complete a T4PS Segment.

Total number of T4PS Segment forms in this return / Nombre total de formulaires T4PS Segment dans cette déclaration

51

Totaux des feuillets T4PS

Si votre déclaration renferme plus de 300 feuillets T4PS, remplissez un formulaire T4PS Segment.

Total number of T4PS slips in this return / Nombre total de feuillets T4PS dans cette déclaration

53

Actual amount of dividends from taxable Canadian corporations / Montant réel des dividendes de sociétés canadiennes imposables

30

Capital gains or losses / Gains ou pertes en capital

34

Other income / Autres revenus

35

Total amount forfeited due to withdrawal from plan / Montant total abandonné par suite du retrait du régime

36

Foreign non-business income / Revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise

37

Foreign capital gains or losses / Gains ou pertes en capital étrangers

38

Foreign non-business income tax / Impôt sur le revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise

39

Certification – Attestation

I, _____ / Je, _____
First and last names (in capital letters) / Prénom et nom (en lettres majuscules)

, certify that the information given in this T4PS return (T4PS Summary and related T4PS slips) is, to the best of my knowledge, correct and complete. / , atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration T4PS (formulaire T4PS Sommaire et feuillets T4PS connexes) sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature of trustee or authorized person / Signature du fiduciaire ou d'une personne autorisée

Position or office – Titre ou poste

Date

Complete this form following the instructions on the attached sheet.

If your information return has more than 300 slips, complete a T4PS Segment.

Keep a copy of this form for your records.

You have to file the T4PS information return on or before the last day of February in the year that follows the calendar year during which the payments were paid or allocated.

Send a copy of this form and copy 1 of the related T4PS slips to:

Ottawa Technology Centre
875 Heron Road
Ottawa ON K1A 1A2

Vous devez remplir ce formulaire selon les instructions fournies sur la feuille ci-jointe.

Si votre déclaration de renseignements renferme plus de 300 feuillets T4PS, remplissez le formulaire T4PS *Segment*.

Conservez une copie de ce formulaire dans vos dossiers.

Vous devez produire la déclaration de renseignements T4PS au plus tard le dernier jour de février suivant l'année civile au cours de laquelle les montants ont été payés ou attribués.

Envoyez une copie de ce formulaire ainsi que la copie 1 des feuillets T4PS connexes au :

Centre de technologie d'Ottawa
875, chemin Heron
Ottawa ON K1A 1A2



Instructions for completing the T4PS slip and Summary

If you are an employer or the trustee of a trust governed by an employee profit-sharing plan, Part II of the *Income Tax Regulations* requires you to complete an information return for:

- amounts you allocated, **either contingently or absolutely**, in the calendar year for which you are filing this return, to employees who are beneficiaries under the plan;
- amounts you paid in the year to employees, all or part of which you have to include in their incomes under subsection 144(7) of the *Income Tax Act* (the Act); or
- amounts you contingently allocated in the year or previous years to persons as defined in subsection 248(1) of the Act, who have not received such amounts and have forfeited their right to receive the amounts on ceasing to be beneficiaries under the plan.

The T4PS return consists of the Summary, related slips, and in some cases, the Segment.

If your T4PS return has more than 300 slips, divide them into bundles of about 300 slips. File each bundle of slips with a T4PS Segment.

Send your return to the Ottawa Technology Centre on or before the last day of February following the calendar year for which you file this return. Include one copy of the T4PS Summary, copy 1 of the related slips, and the Segment if it applies. Send copies 2 and 3 of the slips to the employees on or before the same date.

We may charge penalties if you do not file this return by the due date.

Section 144 of the Act describes employee profit-sharing plans. For more information, see Interpretation Bulletins IT-280, *Employees Profit Sharing Plans – Payments Computed by Reference to Profits*, and IT-379, *Employees Profit-Sharing Plans – Allocations to Beneficiaries*.

T4PS slip, Statement of Employee Profit-Sharing Plan Allocations and Payments

Report all amounts in Canadian dollars and cents.

Please type or print the information on the T4PS slip.

Year – Enter the year the amounts were paid or allocated.

Employee's name and address – Enter the employee's last name in capital letters, followed by the first name. Directly below the name, enter the employee's full address, including the province and postal code.

Name of employee profit-sharing plan – Enter the name of the plan.

Boxes 30, 31, and 32 – Dividends from taxable Canadian corporations – Dividends include all dividends in cash or in kind, and all payments we consider as dividends under the Act. Do not include dividends that are not eligible for the federal dividend tax credit.

Box 30 – Actual amount of dividends – Enter the allocated portion of the actual amount of dividends the trust received from taxable Canadian corporations.

Instructions pour remplir le feuillet T4PS et le Sommaire

Si vous êtes un employeur ou le fiduciaire d'une fiducie régie par un régime de participation des employés aux bénéfices, vous devez remplir une déclaration de renseignements pour les montants suivants, selon la partie II du *Règlement de l'impôt sur le revenu* :

- les montants que vous avez attribués, **avec ou sans réserve**, durant l'année civile visée par cette déclaration à des employés bénéficiaires du régime;
- les montants que vous avez payés durant l'année à des employés et que vous devez inclure dans leurs revenus, en totalité ou en partie, selon le paragraphe 144(7) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la *Loi*);
- les montants que vous avez attribués avec réserve au cours de l'année ou des années précédentes à des personnes, telles qu'elles sont définies au paragraphe 248(1) de la *Loi*, qui n'ont pas reçu ces montants et qui ont abandonné leur droit de les recevoir en cessant d'être bénéficiaires du régime.

La déclaration T4PS comprend le *Sommaire*, les feuillets connexes et, dans certains cas, le *Segment*.

Si votre déclaration T4PS renferme plus de 300 feuillets, divisez-les en lots d'environ 300 feuillets. Soumettez un T4PS *Segment* avec chaque lot de feuillets.

Envoyez votre déclaration au Centre de technologie d'Ottawa au plus tard le dernier jour de février qui suit l'année civile visée par la déclaration. Votre envoi doit comprendre une copie du T4PS *Sommaire*, la copie 1 des feuillets connexes et, s'il y a lieu, le *Segment*. Envoyez les copies 2 et 3 des feuillets aux employés au plus tard à cette même date.

Nous pourrions vous imposer des pénalités si vous ne soumettez pas cette déclaration dans le délai prescrit.

Les régimes de participation des employés aux bénéfices sont décrits à l'article 144 de la *Loi*. Pour obtenir plus de renseignements, consultez les bulletins d'interprétation IT-280, *Régimes de participation des employés aux bénéfices – Versements calculés en fonction des bénéfices*, et IT-379, *Régimes de participation des employés aux bénéfices – Sommes attribuées aux bénéficiaires*.

Feuillet T4PS, État des allocations et des paiements attribués dans le cadre d'un régime de participation des employés aux bénéfices

Déclarez tous les montants en monnaie canadienne.

Veillez dactylographier les renseignements sur le feuillet T4PS ou les écrire en lettres majuscules.

Année – Inscrivez l'année du paiement ou de l'attribution.

Nom et adresse de l'employé – Inscrivez en lettres majuscules le nom de famille de l'employé, suivi de son prénom. Au-dessous, inscrivez son adresse complète, y compris la province et le code postal.

Nom du régime de participation des employés aux bénéfices – Inscrivez le nom du régime.

Cases 30, 31 et 32 – Dividendes de sociétés canadiennes imposables – Les dividendes comprennent les dividendes en espèces ou en nature et tous les paiements considérés comme des dividendes en vertu de la *Loi*. N'incluez pas les dividendes qui ne donnent pas droit au crédit d'impôt fédéral pour dividendes.

Case 30 – Montant réel des dividendes – Inscrivez la partie attribuée du montant réel des dividendes que la fiducie a reçus de sociétés canadiennes imposables.

Box 31 – Taxable amount of dividends – Enter the taxable amount of dividends (125% of the actual amount reported in box 30).

Box 32 – Federal dividend tax credit – Enter the amount of federal dividend tax credit (13.3333% of the taxable amount entered in box 31).

*See **Note** below.

Box 34 – Capital gains or losses – Enter the net amount of all the trust's net capital gains or losses allocated to the employee. If the net amount represents capital losses, put it in brackets.

Box 35 – Other income – Enter all other amounts the trust received and allocated to the employee during the year that you did not report in any other box, including amounts received from the employer, amounts reallocated from other employees, foreign dividends, and other foreign non-business income. Enter any taxable amount the trust paid during the year to the employee that you have not already reported.

Box 36 – Total amount forfeited due to withdrawal from plan – Enter the total of the amounts previously allocated that the person is no longer entitled to receive.

Box 37 – Foreign non-business income – Enter the gross amount, before you deduct income tax, of foreign non-business income included in box 35.

Box 38 – Foreign capital gains or losses – Enter the gross amount, before you deduct income tax, of the trust's foreign capital gains or losses allocated to the employee and included in box 34. If the net amount represents capital losses, put it in brackets.

Box 39 – Foreign non-business income tax – Enter the portion of the income tax the trust paid that you can attribute to foreign non-business income and foreign capital gains or losses (boxes 37 and 38) allocated to the employee.

Box 12 – Social insurance number – Enter the employee's social insurance number.

* **Note** – On March 21, 2002, the rate of the **Newfoundland and Labrador** dividend tax credit was revised from 9% to 5%. If you declared and paid dividends, you should issue a statement or letter indicating the taxable amount of dividends declared and paid before March 21, 2002.

T4PS Summary, Employee Profit-Sharing Plan Payments and Allocations

Use the summary to report the total of the amounts that you reported on the related slips.

- Report all amounts in Canadian dollars and cents.
- The totals you report on the summary must agree with the amounts reported on your slips.
- Keep a copy of the summary for your records.
- Send a copy of the summary and copy 1 of the related slips to:

Ottawa Technology Centre
Ottawa ON K1A 1A2

Case 31 – Montant imposable des dividendes – Inscrivez le montant imposable des dividendes, c'est-à-dire 125 % du montant réel indiqué à la case 30.

Case 32 – Crédit d'impôt fédéral pour dividendes – Inscrivez le montant du crédit d'impôt fédéral pour dividendes, c'est-à-dire 13,3333 % du montant imposable inscrit à la case 31.

* Voir la **Remarque** ci-dessous.

Case 34 – Gains ou pertes en capital – Inscrivez le montant net de tous les gains ou pertes en capital de la fiducie attribués à l'employé. Si le montant net représente des pertes en capital, inscrivez-le entre parenthèses.

Case 35 – Autres revenus – Inscrivez tous les autres montants que la fiducie a reçus et attribués à l'employé au cours de l'année et que vous n'avez inclus dans aucune autre case. Cela comprend tous les montants reçus de l'employeur, les montants réattribués d'autres employés, les dividendes étrangers et les autres revenus étrangers ne provenant pas d'une entreprise. Inscrivez tout montant imposable que la fiducie a payé à l'employé au cours de l'année et que vous n'avez pas déjà déclaré.

Case 36 – Montant total abandonné par suite du retrait du régime – Inscrivez le total des montants déjà attribués que la personne n'a plus le droit de recevoir.

Case 37 – Revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise – Inscrivez le montant brut, avant la retenue d'impôt, du revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise qui est inclus dans le montant de la case 35.

Case 38 – Gains ou pertes en capital étrangers – Inscrivez le montant brut, avant la retenue d'impôt, des gains ou pertes en capital étrangers de la fiducie attribués à l'employé et inclus dans le montant de la case 34. Si le montant net représente des pertes en capital, inscrivez-le entre parenthèses.

Case 39 – Impôt sur le revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise – Inscrivez la partie de l'impôt payé par la fiducie qui est attribuée à l'employé et qui se rapporte au revenu étranger ne provenant pas d'une entreprise, ainsi qu'aux gains ou pertes en capital étrangers (cases 37 et 38).

Case 12 – Numéro d'assurance sociale – Inscrivez le numéro d'assurance sociale de l'employé.

* **Remarque** – Le 21 mars 2002, le taux du crédit d'impôt pour dividendes pour **Terre-Neuve-et-Labrador** a été révisé de 9 % à 5 %. Si vous avez déclaré et payé des dividendes, vous devez indiquer à l'employé le montant des dividendes imposables déclarés et versés avant le 21 mars 2002.

T4PS Sommaire, Paiements et montants attribués d'un régime de participation des employés aux bénéfices

Utilisez le *Sommaire* pour déclarer le total des montants que vous avez inscrits sur les feuillets connexes.

- Déclarez tous les montants en monnaie canadienne.
- Les totaux que vous déclarez sur le *Sommaire* doivent concorder avec les montants indiqués sur vos feuillets.
- Conservez une copie du *Sommaire* dans vos dossiers.
- Envoyez une copie du *Sommaire* ainsi que la copie 1 des feuillets connexes au :

Centre de technologie d'Ottawa
Ottawa ON K1A 1A2